



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 20 avril 2026**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

**55, avenue De Ramezay**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage isolé, situé en cour arrière de la résidence du 55, avenue De Ramezay. Le garage posséderait une hauteur de 4,6 m et une superficie de 71,35 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m et une superficie maximale de 60 m<sup>2</sup> pour ce type de bâtiment.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 19 avril 2026, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 20 avril 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 1<sup>er</sup> avril 2026

**M<sup>e</sup> Clémence Richard, greffière  
et directrice des affaires juridiques**